

[Vaucluse](#)

[Malaucène](#)

Douze salariés des papeteries de Malaucène devant les prud'hommes « Nous voulons être payés »



Les anciens salariés hier au conseil des prud'hommes d'Orange.

Douze salariés et anciens salariés de la papeterie "Malaucène industrie" fermée en 2009, défendaient leur cause hier après-midi au conseil des prud'hommes d'Orange.

Lors du plan de sauvegarde de l'emploi, en 2009, salariés protégés, ils n'avaient pas été licenciés. Ils n'avaient donc pas bénéficié des garanties octroyées à 211 de leurs anciens collègues. « Nous sommes ici car voulons toucher nos indemnités et nos paies, soit une fourchette allant de 50 000 à 80 000 euros par employé. Certains d'entre nous n'ont aucun revenu depuis le premier novembre 2011 » a indiqué Régis De-Charette, ancien cadre de l'entreprise.

Comme "Malaucène industrie" est en liquidation judiciaire, l'avocate Anne-France Breuillot a plaidé pour que le groupe "Schweitzer Mauduit" soit reconnu en qualité de co-employeur et verse les sommes dues. Elle a évoqué toute une série de liens directe entre les deux entreprises.

« Le conseil des prud'hommes n'est pas compétent »

Selon Christophe Plagniol, avocat de "Schweitzer Mauduit", le conseil des prud'hommes est incompétent pour se prononcer. « Il est indispensable de se pencher sur le fond. C'est donc au tribunal de grande instance de Quimper, lieu ou est implanté "Schweitzer Mauduit France", de trancher ». Le délibéré sera rendu le 24 janvier.

par M.F. le 28/12/2011 à 06:01 Vu 12 fois